

appartenir à ces provinces, et c'est là le patrimoine que vous vendez aujourd'hui \$37,500,000. Et pourquoi faites-vous cela ? Tout simplement parce que vous ne voyez pas comment il va vous être possible d'établir les finances de ces provinces sans retirer l'argent que vous obtiendrez pour ces terres. Mais n'y a-t-il pas vraiment un autre moyen ? Je crois que ce moyen existe. Supposons qu'une société financière pût disposer de ces 228 millions d'acres. Serait-il impossible à cette société de mettre en vente une certaine partie de ces terres, afin d'en tirer les ressources nécessaires à ses besoins courants, tout en gardant le pouvoir de rachat de ces terres en même temps que le droit de les gérer et de les mettre en vente ? Cela ne serait pas difficile. Mon honorable ami nous a dit que cela permettrait de réaliser d'ici à quelques années un certain nombre de millions. Mais ne serait-il pas possible, en offrant ces terres en garantie, de trouver l'argent nécessaire pour aider ces provinces à traverser la période de début ?

La chose ne saurait offrir aucune difficulté pour des particuliers, et je ne vois pas pourquoi une législature pourrait trouver cela impossible. Mais il y a encore un autre moyen, Monsieur le Président, et je prends la liberté de vous le soumettre. Le gouvernement fédéral projette de payer durant quelques années, à titre de compensation pour ces terres, et en dehors des autres sommes accordées à chaque province, 1 pour 100 sur \$37,500,000 et ainsi de suite en montant. C'est-à-dire que, durant quelques années, on tirera du Trésor \$375,000 par année; puis, quand la population sera arrivée à un certain chiffre, nous aurons à payer chaque année \$562,500, puis durant une autre période \$750,000, jusqu'à ce qu'on en soit arrivé au subsides fixe de \$1,125,000 par année. Serait-ce une impossibilité, tant dans l'intérêt du Dominion que dans celui des deux provinces, que le gouvernement fédéral pût avancer, cette somme d'argent durant ce temps déterminé—c'est-à-dire précisément le montant qu'il se propose d'accorder maintenant—et qu'il gardât en fidéicommis et en garantie pour cet argent un certain nombre d'acres de terres de ces provinces réparties en certains districts ? Supposons, par exemple, qu'on pût réserver 25 millions d'acres pour une de ces provinces, sur les 228 millions d'acres, c'est-à-dire 25 millions d'assez bonnes terres, et supposons qu'on pût détenir ces terres sans être astreints à aucune nécessité de vendre d'année en année, dans les conditions présentes, aux prix actuels.

Supposons qu'on pût détenir ces terres, en vendant au prix qui pourrait nous convenir (ce prix devant représenter un montant assez considérable à côté de celui obtenu pour les parties déjà habitées), et cela à raison d'un certain nombre d'acres chaque année, en y apportant toute la discrétion nécessaires, et en continuant ces ventes

M. FOSTER.

durant dix ou quinze ans. Ne croyez-vous pas que l'augmentation de valeur qui se produirait nécessairement, à partir de \$1.50 l'acre, qui est le prix actuellement convenu, prendrait de telles proportions que nous nous trouverions bien de prendre des arrangements pour faire cultiver ces terres, afin de leur donner encore plus de valeur, tout en trouvant les moyens nécessaires de pourvoir aux dépenses courantes ? Et, comme résultat final, quand ces terres auraient acquis de la valeur, nous nous trouverions avoir ce patrimoine qui nous resterait, non pas seulement afin de faire face aux nécessités de quinze années à venir, mais qui nous constituerait en quelque sorte une dotation nous permettant à jamais de faire face à tous nos besoins. Faisons, par exemple, ce calcul—il est possible que ces chiffres ne soient pas tout-à-fait exacts, mais je ne crois pas cependant beaucoup me tromper—et supposons que nous mettions de côté 25 millions d'acres de terre, et que nous les gardions durant dix ans. Ne suis-je pas porté à croire que, dans dix ans, ces 25 millions d'acres, avec la plus-value résultant de la construction de nouveaux chemins de fer et la colonisation du pays, se seront accrues jusqu'à représenter une bonne valeur moyenne de \$6 l'acre ?

M. LAMONT : Mon honorable ami voudrait-il me dire s'il comprend là à la fois les sections paires et les sections impaires ?

M. FOSTER : Ce serait là chose à arranger plus tard.

M. LAMONT : Mon honorable ami autoriserait-il les colons à se fixer sur ces 25 millions d'acres ?

M. FOSTER : Je crois qu'il serait sage d'édicter que les colons pourraient passer par les terres mises en réserve, et avoir leurs homesteads gratuits de 160 acres. Il leur serait alors nécessaire de devenir acheteurs des terres limithrophes.

M. LAMONT : Est-ce que les colons du Nord-Ouest ne se sont pas plaints souvent de ne pouvoir se fixer que sur les sections portant des numéros pairs, et est-ce que cela ne leur a pas toujours été un grand ennui de ne pouvoir avoir accès aux sections impaires ?

M. FOSTER : Ils pouvaient acheter les sections voisines et c'est ce qu'ils font actuellement dans un grand nombre de cas.

Une bonne partie de ces terres appartient maintenant à des compagnies de chemins de fer et à d'autres compagnies. Mais supposons qu'un gouvernement ayant à cœur l'intérêt du pays s'occupe de la chose. Il n'aura aucune intention de retarder la colonisation du pays, ni de demander au colon un prix exorbitant. Mais si ces terres sont réservées et qu'elles se trouvent près de homesteads concédés aux colons, est-ce que ces colons croiront payer trop cher pour de bonnes terres avoisinant leurs homesteads